

DELIBERATION N° 90/02-18 - PERSONNEL COMMUNAL/MODIFICATION D'HORAIRES

Monsieur REMY informe l'Assemblée du changement d'affectation de Madame DUPONT Monique, agent de service des écoles, vers les services administratifs suite à la vacance d'un poste au service Etat Civil.

Afin d'assurer la continuité du service, les tâches de cet agent sont réparties sur plusieurs agents de service déjà en poste à temps incomplet.

Il convient donc d'augmenter les heures de travail hebdomadaire des agents qui en ont la charge, à savoir :

- . Madame PIQUE 6 heures
- . Madame HUMBERT Anne-Marie 16 heures
- . Mademoiselle MAUGUE 1 heure
- . Madame FONTAINE 16 heures

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de modifier le temps de travail des agents à qui des charges de travail supplémentaires ont été allouées,
- de modifier, à compter du 1er Janvier 1990 les horaires hebdomadaires de ces agents :

- . Madame PIQUE de 22 à 28 h
- . Madame HUMBERT Anne-Marie de 19 h 30 à 35 h 30
- . Mademoiselle MAUGUE de 19 h 30 à 20 h 30